

SEPTEMBER 2016

Federal PROBATION

*a journal of correctional
philosophy and practice*

SPECIAL FOCUS ON: EXPLORING RISK OF VIOLENCE

L'application du principe de risque dans le monde réel : est-elle possible dans le domaine de la probation ?

Scott W. VanBenschoten Probation and Pretrial Services Office Administrative Office of the U.S. Courts

John Bentley Chief United States Probation Officer, District of South Dakota

Nancy Beatty Gregoire Probation and Pretrial Services Office Administrative Office of the U.S. Courts

Christopher T. Lowenkamp Probation and Pretrial Services Office Administrative Office of the U.S. Courts

BIEN QUE PLUSIEURS théories de la justice pénale existent pour servir de feuille de route à une supervision efficace, le modèle Risque, Besoins et Réactivité (RBR) domine la littérature scientifique. Une recherche rapide dans la base de données Criminal Justice Abstracts Database révèle 140 publications évaluées par des pairs faisant référence au modèle RBR depuis 2000. Comme le notent Andrews et Bonta (2007), le modèle RBR a été utilisé, avec un succès croissant, en Amérique du Nord et dans le monde entier. Les auteurs commentent également la robustesse du modèle, mais observent (2007:15) que "le plus grand défi est de transférer le modèle RBR dans des contextes "réels"". La recherche sur les services correctionnels et le principe du risque soutient certainement cette affirmation.

Dans un examen de 38 programmes correctionnels, les chercheurs n'ont trouvé qu'un seul programme qui répondait aux critères de variation de l'intensité et de la durée des programmes en fonction du risque (Lowenkamp, 2004). De même, Lovins (2012) a constaté que 36 des 134 programmes de traitement correctionnel examinés faisaient varier la durée des programmes en fonction du risque.

Enfin, Lowenkamp, Pealer, Smith et Latessa (2004) ont constaté qu'environ 33 % des programmes de surveillance en Ohio ciblaient les délinquants à haut risque ou variaient la durée ou l'intensité des programmes en fonction du risque. En outre, seuls quatre programmes répondaient à ces trois critères. Pour faire écho à Andrews et Bonta (2007), il semble que la transposition du modèle RBR dans des contextes réels soit un défi et qu'elle ait été assez difficile.

Une tentative récente d'appliquer le modèle RBR à la surveillance de la probation a été présentée dans une monographie intitulée *Dosage Probation* (Center for Effective Public Policy, 2014). Ce modèle s'appuie sur les recherches existantes sur le modèle RBR ainsi que sur les recherches émergentes (mais limitées) sur le dosage. L'un des aspects de ce modèle consiste à fixer des seuils de services correctionnels en fonction du niveau de risque. Ainsi, les délinquants à risque élevé recevraient 300 heures de traitement, ce qui nécessiterait des périodes de surveillance plus longues, alors que les délinquants à risque modéré recevraient 100 heures de traitement, ce qui nécessiterait des périodes de surveillance plus courtes. Cela conduirait en fait à varier la durée et l'intensité des services en fonction du niveau de risque pour les délinquants placés en milieu ouvert.

Un projet de démonstration de ce modèle a été élaboré et réalisé. Les auteurs de l'évaluation ont constaté que le modèle n'avait aucun effet sur les résultats des délinquants ; cependant, le modèle (soit en raison de sa complexité, soit pour une autre raison) n'a pas été entièrement mis en œuvre (Lowenkamp, Holsinger, & Bechtel, 2016). Bien que cela puisse intuitivement sembler facile, la lutte pour appliquer correctement le principe de risque réside dans les détails de la mise en œuvre et la disponibilité des ressources. Dans le système fédéral de probation, il y a eu un effort concerté pour aligner les pratiques de supervision avec le modèle RBR depuis 2009. Cet article examine l'efficacité du système dans la mise en œuvre du principe de risque. En outre, cet article examine l'adoption d'une évaluation de la violence et la manière dont elle peut affiner l'utilisation de ce principe de risque.

Historique du principe de risque dans le système fédéral.

Le système fédéral de probation utilise depuis longtemps diverses évaluations de la prédiction du risque. Les districts individuels ont utilisé diverses formes d'instruments standardisés d'évaluation du risque tout au long de son histoire. En 1982, le Federal Judicial Center (FJC) a recueilli des données d'enquête dans l'ensemble du système fédéral et a appris que plus de deux douzaines d'outils de prédiction du risque étaient utilisés (Vance, 2011). Peu après, le FJC a créé le RPS-80 pour l'ensemble du système fédéral de probation. Le RPS-80 a évolué vers le RPI, qui a été le principal outil d'évaluation du risque du système jusqu'en 2010 (Vance, 2011).

En 2008, l'Administrative Office of the United States Courts (AOUSC) s'est lancé dans la création d'un instrument d'évaluation des risques de quatrième génération pour la probation fédérale. En 2010, la mise en œuvre du Post Conviction Risk Assessment (PCRA) a débuté. Comme le raconte Vance (2011), sur une période de 18 mois, chaque chef d'unité de probation, chaque agent de probation superviseur (d'une unité de supervision) et chaque agent fédéral de supervision de probation a été formé au modèle RBR. Les chefs de probation ont été formés par le biais d'appels téléphoniques avec le personnel de l'AOUSC et un groupe de chefs adjoints préformés. Pendant la même période, 94 conférences téléphoniques ont été organisées, au cours desquelles le groupe a passé en revue le principe de risque et a examiné les données de chaque district concernant leur application actuelle du principe de risque. Les superviseurs ont été formés dans le cadre de deux événements de formation régionaux plus importants qui comprenaient des documents sur le modèle RBR et l'instrument d'évaluation des risques. Les agents ont reçu une formation dans le cadre d'une des douzaines

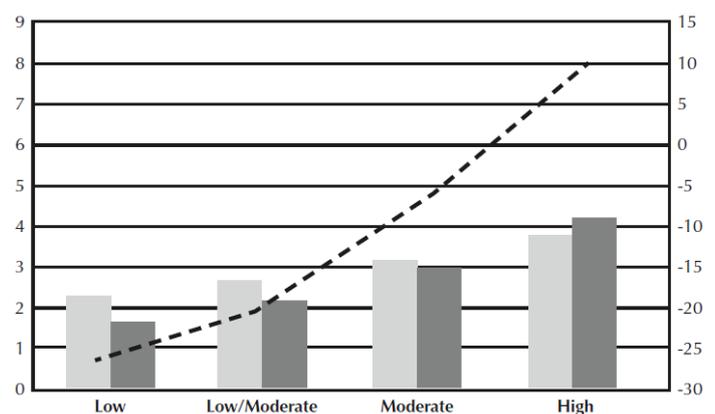
d'événements régionaux, de la même manière que les superviseurs (Vance, 2011). Simultanément, l'AOU SC a examiné et révisé sa politique de supervision afin de mieux se conformer au modèle RBR. La première étape de cette révision a permis d'élargir le groupe de candidats à faible risque pouvant bénéficier d'une supervision moins intense de la part des officiers, et d'énoncer plus clairement les exigences de supervision réduite pour les candidats de ce groupe. Cette révision visait à mieux aligner la politique sur le modèle RBR, mais elle a également permis de retirer des tâches inutiles de l'emploi du temps des agents afin de leur donner le temps nécessaire pour apprendre et mettre en œuvre ce nouvel instrument d'évaluation.

Le raisonnement était que le fait de libérer les agents de certaines exigences pour les délinquants à faible risque leur permettrait de se concentrer davantage sur les délinquants à risque plus élevé (Vance, 2011).

Le changement de politique a-t-il eu un impact sur le comportement des agents?

Comme on pouvait s'y attendre, le système fédéral de probation a connu un changement significatif dans la pratique, tant en termes d'efforts des agents que d'utilisation des ressources de traitement. La figure 1 illustre ce changement de pratique en montrant la variation en pourcentage du nombre de jours de contacts entre l'agent et le délinquant. Ces données ont été extraites du système de gestion des cas utilisé par les agents fédéraux et montrent que les agents augmentent l'intervalle de temps entre les contacts avec les personnes à faible risque faisant l'objet d'une surveillance, et dépensent donc moins de ressources pour elles, tout en ayant des contacts plus fréquents avec celles qui présentent un risque plus élevé (voir Cohen, Cook et Lowenkamp, 2016).

FIGURE 1.
Change in the Median Number of Monthly Contacts and Percentage Change in Median Monthly Contacts from 2010 to 2015 by Risk Level



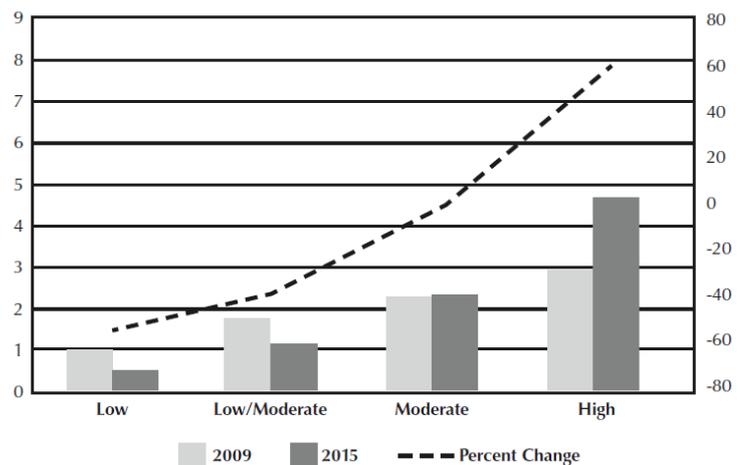
La figure 2 présente l'évolution en pourcentage des coûts de traitement quotidiens entre 2009 et 2015 par niveau de risque. Davantage de fonds de traitement ont été alloués aux personnes à haut risque sous surveillance et moins de ressources aux personnes à faible risque sous surveillance.

Ces données montrent une nette amélioration du respect du principe de risque par les systèmes de probation fédéraux. En fournissant un nouvel instrument de mesure du risque et en soutenant la formation sur la recherche qui sous-tend le principe du risque, tout en supprimant des exigences contraignantes qui n'ajoutent rien à l'objectif de réduction de la récidive, les agents ont été en mesure de transférer des ressources en faveur du principe du risque.

Depuis des décennies, la politique du système fédéral de probation est que la surveillance doit être individualisée. On s'attend depuis longtemps à ce que les agents consacrent proportionnellement plus de temps et d'énergie aux personnes à haut risque.

La nouvelle politique, cependant, a supprimé les exigences de tâches spécifiques et a élargi l'éligibilité à la surveillance des personnes à faible risque.

FIGURE 2.
Change in Treatment Dollars Spent Per Day by Risk Level from 2009 to 2015



La réduction de l'attention portée aux personnes à faible risque a-t-elle mis la communauté en danger?

Cela nous amène bien sûr à nous demander si la réduction des ressources de supervision, tant en temps d'intervention d'agents qu'en dollars, a eu un impact sur les taux de récidive des personnes à faible risque. Un article récent (Cohen, Cook, & Lowenkamp, 2016) apporte un éclairage sur cette question. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un test direct de ce changement dans l'allocation des ressources en fonction du risque, Cohen et al. (2016) ont évalué divers résultats pour des périodes de temps avant et après la mise en œuvre d'une politique de supervision des personnes à faible risque. Les auteurs ont conclu ce qui suit :

En général, les résultats sont favorables à la politique de faible risque. Cette recherche montre que les délinquants à faible risque et à risque faible/modéré dans le groupe post-politique de déploiement du RBR ont moins de contacts entre les agents et les délinquants par rapport à leurs homologues avant la nouvelle politique institutionnelle (Cohen et al., 2016). Cette constatation suggère que la politique de faible risque influence le comportement des agents en encourageant les agents fédéraux à avoir moins d'interactions avec les délinquants situés à l'extrémité inférieure du continuum de risque. Fait important, la politique de surveillance moins intensive des délinquants à faible risque n'a pas compromis la sécurité de la communauté. Après la mise en œuvre de la politique, les délinquants à faible risque n'étaient pas plus susceptibles de récidiver que leurs homologues avant la mise en œuvre de la politique. Cette constatation indique que les agents fédéraux peuvent consacrer moins de temps et de ressources aux délinquants à faible risque sans que cela n'entraîne une augmentation de leur taux de récidive.

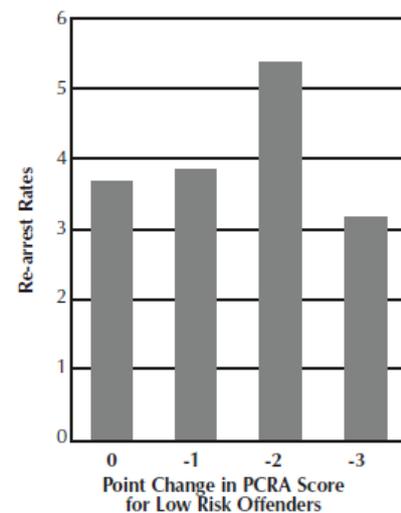
Y a-t-il un avantage à poursuivre la supervision à un taux plus intense pour les personnes à faible risque?

Même avec cet engagement renouvelé en faveur de l'adoption du principe de risque et des données pour soutenir cet engagement, certains agents de probation ont eu du mal à laisser partir les délinquants à faible risque sous surveillance. Les agents ont rapporté de manière anecdotique que ces personnes avaient des problèmes qui nécessitaient une surveillance attentive pour réduire davantage leur risque. Les agents ont accès aux ressources communautaires et peuvent se sentir obligés de mettre en relation les personnes sous surveillance avec ces ressources. Nous voulions savoir s'il y avait un avantage à fournir des ressources de supervision à ces personnes.

Cohen, Lowenkamp et VanBenschoten (2016) se sont penchés sur cette question et ont déterminé que les individus qui commençaient dans la catégorie à faible risque et dont le score de risque baissait encore plus n'avaient pas un taux de récidive plus faible. (Voir la figure 3, qui présente le taux de réarrestation à un an des délinquants à faible risque en fonction du changement dans leur deuxième évaluation PCRA). Les délinquants à faible risque dont le risque n'a pas changé lors de leur deuxième évaluation ont un taux de réarrestation de 3,8 %. Les délinquants à faible risque dont le score PCRA a baissé lors de la deuxième évaluation ont eu des taux de réarrestation de 3,9 %, 5,2 % et 3,2 % (pour les délinquants à faible risque dont le score PCRA a baissé de 1, 2 et 3 points respectivement).

En bref, l'acceptation du principe de risque tel qu'il est appliqué dans la politique du système fédéral de probation a été un succès. Les taux de réarrestation des délinquants à faible risque sont restés stables, tandis que le temps des agents et l'argent consacré au traitement ont été protégés pour les cas à plus haut risque.

FIGURE 3.
Twelve-Month Rearrest Rate for
Low-Risk Offenders By Change in
PCRA Score Time 1 to Time 2



Améliorer le respect du principe de risque : l'identification de la violence

Bien que le PCRA fasse un travail solide de prédiction du risque de récidive générale et de révocation, il n'a pas été construit pour maximiser les prédictions sur la probabilité de violence. En 2014, des recherches ont commencé à mieux identifier les personnes sous surveillance qui présentent un risque élevé de violence. Cette recherche comprenait un effort de collecte de données à grande échelle à partir de dossiers de personnes ayant échoué à la supervision en raison d'un acte violent (voir Lowenkamp, Johnson, Trevino & Serin dans ce numéro). Cette recherche, combinée à la recherche sur l'introduction de la " diligence raisonnable " ("due diligence") et de l'évaluation du niveau de priorisation (« case level assessment ») (voir Serin, Lowenkamp, Johnson et Trevino dans ce numéro), fournit un moyen d'évaluer de manière précise et continue le risque de délinquance violente d'un délinquant. Plus précisément, les agents seront équipés d'une estimation statique de la récidive violente basée sur 14 marqueurs de risque de violence. Ces 14 marqueurs, en conjonction avec le score PCRA, génèrent des valeurs AUC-ROC d'environ 0,80 lorsqu'il s'agit de prédire une nouvelle arrestation pour un délit violent.

Une fois l'évaluation de la violence terminée, l'AOU SC a chargé un groupe d'agents de probation, de superviseurs, de chefs adjoints et de chefs d'opérationnaliser l'utilisation des données de prédiction de la violence, en combinaison avec le PCRA, pour créer des normes de contact de supervision. Ce

groupe s'est débattu avec le concept de normes de contact et s'est inspiré d'un document de position élaboré dans le district du Dakota du Sud pour étendre l'utilisation de l'évaluation des risques dans un document de dosage de la supervision plus complet.

Serait-il possible d'améliorer l'adoption du principe de risque en séparant les personnes appartenant aux catégories de risque inférieur qui présentent un risque élevé de violence ? Ce nouvel outil permettrait-il au système de placer un plus grand nombre de personnes sous surveillance à faible risque afin de concentrer des ressources supplémentaires sur les populations à risque élevé sans compromettre la sécurité de la communauté ?

La tâche initiale de ce groupe a été de combiner l'outil de violence avec le niveau de risque de la PCRA et de déterminer le dosage approprié dans les trois catégories qui régissent la supervision : Surveillance, Restrictions et Interventions (MRI). Le regroupement des douze cellules de la matrice en cinq catégories était basé, en partie, sur les taux de réarrestation pour tout crime et pour un crime violent. Ces chiffres sont présentés dans le tableau 1. Les cinq catégories de risque comprennent les cellules suivantes du tableau 1 : blanc (cellules L/1 et L/2), vert (cellule LM/1), jaune (cellules L3, LM/2 et M/1), orange (M/2 et LM/3) et rouge (M/3, H/1, H/2 et H/3).

Bien que cela ne soit pas contraignant, le groupe consultatif a fourni des exemples de niveaux de supervision (MRI) pour chaque cellule du tableau 1. Ces exemples de niveaux de surveillance sont présentés dans le tableau 2 et indiquent, de manière générale, aux districts et aux agents de se concentrer sur les délinquants qui présentent un risque plus élevé d'être arrêtés pour une nouvelle infraction, et en particulier sur ceux qui présentent un risque plus élevé d'être arrêtés pour une infraction violente. Le groupe consultatif a également encouragé chaque district à réfléchir à ce que chacun de ces niveaux pourrait signifier dans son district et à déterminer ses normes de surveillance locales.

Lorsqu'on offre une supervision communautaire aux personnes condamnées pour une infraction fédérale, la sécurité de la communauté est primordiale. La sécurité de la communauté est compromise par de nouvelles conduites criminelles commises par les personnes sous surveillance et par le préjudice causé par de nouvelles infractions. Par conséquent, le risque d'une personne de commettre un acte plus dommageable doit être mesuré en même temps que le risque de la personne de commettre tout acte criminel. Des ressources plus importantes et des niveaux de supervision plus élevés sont nécessaires pour répondre à une personne qui a démontré ou a été évaluée comme étant susceptible de causer un préjudice plus grave en cas de récidive.

Comme mentionné ci-dessus, l'évaluation précise du risque de récidive au moyen d'instruments actuariels valides est une pratique standard dans le système fédéral de probation et constitue la base de la mise en œuvre de moyens éprouvés pour réduire la probabilité de récidive.

L'évaluation du préjudice probable qui pourrait résulter de la récidive ou d'autres comportements négatifs est également essentielle à la sécurité de la communauté et devrait être une pratique standard une fois que des instruments actuariels valides qui prédisent la nocivité seront développés et mis en œuvre. Tout comme les sociétés de marketing ciblent leurs clients potentiels en fonction de la probabilité d'un achat quelconque et de la probabilité d'un achat coûteux, les agents de probation doivent cibler en fonction du risque général et de la gravité attendue.

Alors que l'AOUSC continue à développer une politique et des procédures nationales liées au ciblage des stratégies de supervision pour les personnes présentant un risque plus élevé de commettre un délit violent, nous avons voulu examiner si les exigences accrues que nous prévoyons pour les agents supervisant ces personnes pouvaient être satisfaites avec les niveaux de dotation actuels. En d'autres

termes, le nombre total actuel de contacts que les agents ont avec les personnes sous surveillance peut-il être encore plus éloigné des personnes à faible risque pour répondre aux attentes accrues des agents qui surveillent ces délinquants violents nouvellement identifiés ? De même, les ressources existantes en matière de traitement peuvent-elles être réaffectées des délinquants à faible risque aux délinquants présentant des risques relativement plus élevés de réarrestation pour un délit violent ?

TABLE 1.
Re-arrest Rates for Any Crime and Violent Crime by PCRA/Violence Risk Category

		PCRA Risk to Commit a Violent Act		
		Category 1	Category 2	Category 3
PCRA Risk of Recidivism	Low	L/1 (white) Any Crime = 9% Violent Crime = 1%	L/2 (white) Any Crime = 5% Violent Crime = 0%	L/3 (yellow) N/A
	Low/Mod	LM/1 (green) Any Crime 23% Violent Crime = 2%	LM/2 (yellow) Any Crime = 29% Violent Crime = 8%	LM/3 (orange) Any Crime = 42% Violent Crime = 16%
	Moderate	M/1 (yellow) N/A	M/2 (orange) Any Crime = 43% Violent Crime = 11%	M/3 (red) Any Crime 54% Violent Crime 21%
	High	H/1 (red) N/A	H/2 (red) N/A	H/3 (red) Any Crime = 53% Violent Crime = 24%

TABLE 2.
Supervision Matrix Rehabilitation, Monitoring, Intervention Level Recommendations

		PCRA Risk to Commit a Violent Act		
		Category 1	Category 2	Category 3
PCRA Risk of Recidivism	Low	L/1 (white) Low Risk Supervision Caseload	L/2 (white) Low Risk Supervision Caseload	L/3 (yellow) Monitoring: Elevated Restrictions: Responsive to Circumstances Interventions: Moderate
	Low/Mod	LM/1 (green) Monitoring: Basic Restrictions: Responsive to Circumstances Interventions: Responsive to Circumstances	LM/2 (yellow) Monitoring: Basic Restrictions: Responsive to Circumstances Interventions: Minimal	LM/3 (orange) Monitoring: Elevated Restrictions: Intermediate Interventions: Moderate
	Moderate	M/1 (yellow) Monitoring: Elevated Restrictions: Responsive to Circumstances Interventions: Moderate	M/2 (orange) Monitoring: Elevated Restrictions: Intermediate Interventions: Moderate	M/3 (red) Monitoring: Intense Restrictions: Intense Interventions: Intense
	High	H/1 (red) Monitoring: Intense Restrictions: Intense Interventions: Intense	H/2 (red) Monitoring: Intense Restrictions: Intense Interventions: Intense	H/3 (red) Monitoring: Intense Restrictions: Intense Interventions: Intense

Pour répondre à cette question, l'AOUSC a effectué une analyse rapide qui comprenait l'utilisation de la PCRA révisée (y compris l'évaluation de la violence) pour classer les délinquants sous responsabilité fédérale dans les cinq groupes mentionnés dans les tableaux 1 et 2.

En extrapolant à partir des données sur le nombre de contacts établis par les agents, nous avons supposé que pour une charge de travail de 60 personnes sous surveillance, un agent établit 119 contacts (y compris les contacts au domicile, sur le lieu de travail, par téléphone, etc.). Nous avons ensuite fait des suppositions sur

le nombre de contacts qui pourraient être appropriés afin d'assurer la surveillance, les restrictions et les interventions appropriées pour une personne appartenant à chaque catégorie. (Voir la figure 4.)

En utilisant un processus similaire, nous avons également étudié les dépenses de traitement pour une charge de travail hypothétique mais typique. Ce processus visait à déterminer si les districts pouvaient réorienter les fonds de manière intentionnelle afin de s'assurer que les besoins des délinquants à haut risque sont pris en compte.

Nous voulions savoir combien d'argent serait disponible pour le traitement des catégories de délinquants orange et rouge si nous transférions 90 % des fonds consacrés au traitement de la catégorie des délinquants blancs, 75 % des fonds consacrés à la catégorie des délinquants verts et 25 % des fonds consacrés à la catégorie des délinquants jaunes. La réponse à cette question est contenue dans la figure 5 et indique que le fait de prendre 90 pour cent, 75 pour cent et 25 pour cent des dollars de traitement dépensés pour les cas à faible risque (catégories blanche, verte et jaune respectivement) permet à notre système d'augmenter les dépenses en dollars de traitement pour les cas à risque plus élevé (catégories orange et rouge) de 2,4 et 3,7 fois respectivement. (Voir la figure 5.)

FIGURE 4.
Existing Monthly and Reallocated Monthly Contact Rates by Offender Risk Category

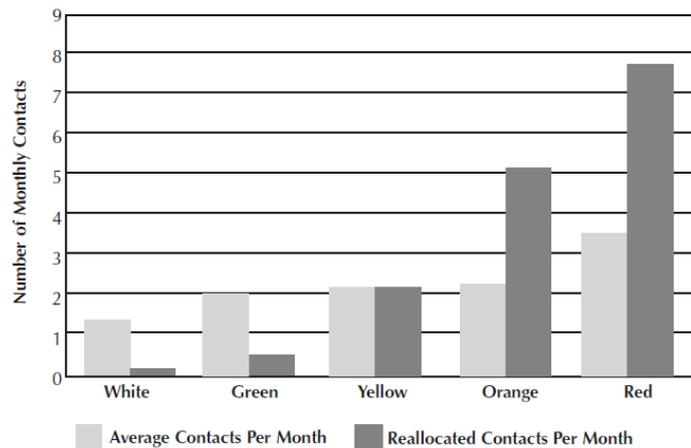
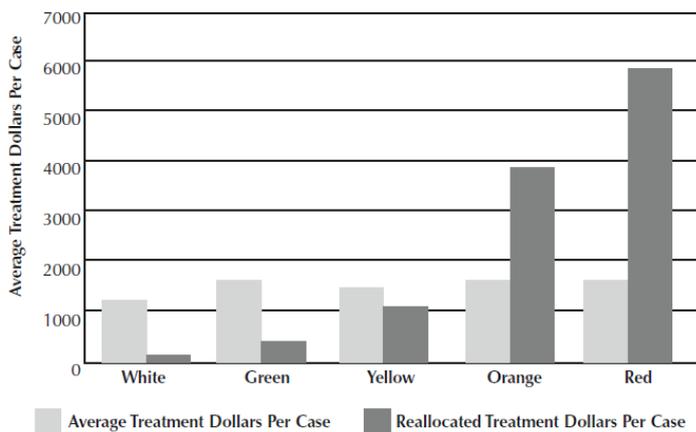


FIGURE 5.
Existing Average and Reallocated Treatment Dollars by Offender Risk Category



Les figures 4 et 5 montrent qu'avec les ressources actuelles, un agent type pourrait pousser encore plus loin la différenciation actuelle des risques, et presque doubler le nombre de contacts établis en rapport avec les cas à haut risque et doubler ou tripler le montant des fonds consacrés au traitement des cas à haut risque. Cela n'est possible qu'en raison du grand pourcentage de cas fédéraux qui tombent dans la catégorie "verte". Il convient de noter que nous ne pensons en aucun cas que la fréquence des contacts ou le

déplacement des fonds de traitement sur le papier suffisent à fournir une application complète et pratique de cette matrice. Nous devons également préciser que nous ne pensons en aucun cas que le nombre de contacts à lui seul augmente l'efficacité globale. La qualité du contact, l'objectif du contact, le niveau de compétence de l'agent, tout cela joue un rôle dans le succès de la supervision.

De même, la qualité du traitement, le but du traitement et le niveau de compétence des animateurs des programmes de traitement correctionnel jouent également un rôle important dans la détermination de l'efficacité des efforts correctionnels. Enfin, nous reconnaissons que la composition de la charge de travail de chaque district, les moyennes de contact, les fonds disponibles pour le traitement et les dépenses par risque peuvent différer des moyennes que nous présentons ici. Néanmoins, ce que nous avons présenté ci-dessus est un exercice qui communique les concepts sur lesquels le groupe consultatif s'est mis d'accord et qui, nous l'espérons, conduira à de nombreuses autres conversations réfléchies, dans les districts et au niveau national, sur la manière dont le système fédéral de probation pourrait évoluer dans cette direction.

Un exemple de l'application du processus de supervision du groupe consultatif peut être observé dans le district du Dakota du Sud. L'expérience du district du Dakota du Sud est présentée brièvement ci-dessous pour donner au personnel sur le terrain une application plus concrète et pratique de ce qui a été discuté jusqu'ici.

Le Bureau des services de probation et de détention provisoire des États-Unis dans le district du Dakota du Sud (ci-après le Bureau) s'est efforcé d'améliorer son service au public en prenant des décisions fondées sur des données probantes et en alignant ses ressources sur les preuves empiriques des pratiques efficaces. Au niveau macro, nous avons lancé des stratégies et des pratiques rentables de réduction et de gestion des risques afin de réaliser une vision convaincante de l'amélioration de la sécurité de la

communauté et de l'accomplissement de la justice. Au niveau micro, nous nous sommes engagés à prendre conscience au jour le jour de la nécessité de prendre les meilleures décisions. La figure 6 montre le nombre moyen de jours entre les contacts par niveau de risque pour les exercices 2009 et 2016, tandis que la figure 7 montre le coût quotidien moyen du traitement par risque pour les exercices 2009 et 2016.

FIGURE 6.
Average Days Between Contacts and Percent Change in the District of South Dakota from Fiscal Year 2009-2016

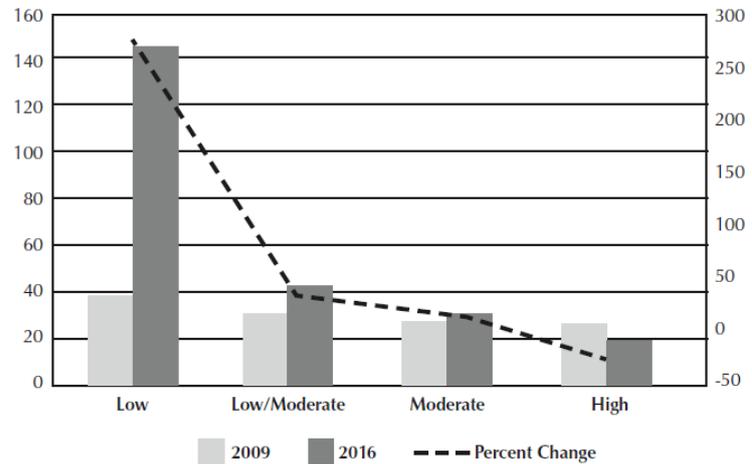
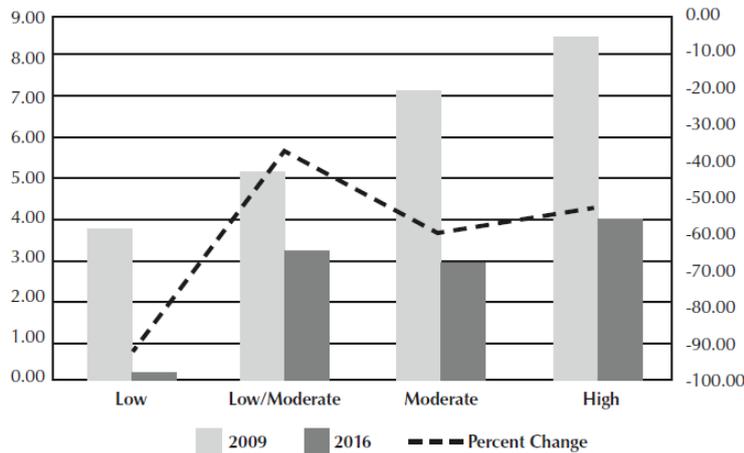


FIGURE 7.
Average Daily Treatment Costs and Percent Change in the District of South Dakota from Fiscal Year 2009-2016



les délinquants à faible risque (réduction de 92 %). Des réductions plus modestes mais significatives ont également été observées dans les autres catégories de risque ; il convient toutefois de noter que le coût quotidien moyen du traitement est le plus élevé chez les délinquants à haut risque.

En résumé, les données disponibles dans le district du Dakota du Sud indiquent que le principe du risque est en train de devenir une réalité. Il reste certainement du travail à faire, mais il est clair qu'il existe une différence évidente et croissante dans le coût quotidien des services de traitement entre les délinquants à faible et à haut risque. De plus, en augmentant la durée des visites des délinquants à

Comme le montre clairement la figure 6, alors que nous avons augmenté le nombre de jours entre les contacts pour les délinquants à faible risque (de plus de 250 %) de l'exercice 2009 à l'exercice 2016, nous avons réduit le temps entre les contacts pour les délinquants à haut risque d'environ 25 %. La figure 7 indique que si les coûts moyens de traitement pour toutes les catégories de risque ont diminué entre l'exercice 2009 et l'exercice 2016, les réductions les plus importantes ont été observées chez

faible risque, le district a pu se concentrer davantage sur les délinquants à haut risque qui causent le plus de soucis au système et au public.

Conclusion

Des années d'efforts et de travail acharné de la part des responsables du système fédéral de probation et de services de préparation au procès dans tout le pays ont permis au principe de risque de s'imposer solidement. Les indicateurs dont nous disposons, bien qu'il ne s'agisse que d'indicateurs, indiquent certainement un déplacement de l'attention des agents de probation vers les personnes présentant le plus grand risque de récidive. C'est une excellente nouvelle. Comme nous l'avons indiqué plus haut, la politique fédérale encourage depuis longtemps la supervision individualisée qui exige des ressources supplémentaires pour les cas à plus haut risque. Il n'est donc pas surprenant que même les chiffres de 2010, avant la mise en œuvre des RNR, reflètent une approche en escalier des agents en termes de nombre de contacts avec les différentes catégories de personnes à risque. Compte tenu de ces chiffres, la différence au cours de ces cinq dernières années est remarquable. Cette différence plus étendue entre le traitement des personnes à haut risque et celui des personnes à faible risque se reflète dans les fonds alloués aux besoins de traitement. Bien que nous reconnaissons que ces mesures ne peuvent pas rendre compte de la qualité de la supervision, et qu'elles ne sont donc que des approximations d'une bonne attention portée à la supervision, elles sont les meilleurs indicateurs actuellement disponibles, et démontrent une tendance très encourageante.

L'analyse des personnes à faible risque qui, pour une raison quelconque, reçoivent un niveau d'attention plus élevé que leur niveau de risque ne l'exigerait, vient également appuyer le principe de risque : Cette attention supplémentaire ne s'accompagne pas d'une amélioration des résultats pour les personnes à faible risque.

Bien que cet article ne porte que sur le risque, nous sommes conscients que la valeur optimale du principe de risque n'est atteinte que lorsqu'il est intégré au modèle complet risque/besoins/réceptivité.

Nous continuerons à analyser le principe de risque en action lorsque l'évaluation révisée de la violence sera pleinement utilisée. Les conseils qui seront largement partagés avec les agents de probation fourniront une vision plus complète du risque de la personne, et conduiront à un plan d'action plus précis pour la supervision.

L'étude de cas du Dakota du Sud renforce l'idée que ce changement est possible sans nécessiter de ressources supplémentaires. La population des supervisés fédéraux du Dakota du Sud présente un risque plus élevé et est plus violente que la plupart des supervisés du système fédéral. Alors que tous les districts du pays s'efforcent d'adopter le modèle RNR, nous espérons continuer à apprendre les uns des autres et être encouragés à aller de l'avant. Bien que nous demandions aux bureaux fédéraux de probation de procéder à ces changements sans financement supplémentaire, nous continuerons à mesurer et à analyser les coûts de réussite de cette importante entreprise. Si nous parvenons à démontrer le coût de la réalisation de l'objectif de réduction du nombre de victimes et de crimes dans un système aussi diversifié et vaste que notre système fédéral, nous aurons certainement fait avancer la conversation de manière importante. Nous espérons que la délimitation du risque et les niveaux de surveillance/restrictions/interventions suggérés qui l'accompagnent conduiront à des efforts de supervision plus cohérents et plus ciblés et, lorsqu'ils seront traités dans le cadre du modèle fédéral Risque/Besoins/Receptivité, conduiront finalement à moins de victimes et moins de crimes.

References

- Andrews, D. A., Bonta, J., & Hoge, R. D. (1990). Classification for effective rehabilitation: Rediscovering psychology. *Criminal Justice and Behavior, 17*, 19-52.
- Andrews, D. A., & Bonta, J. (2007). The RiskNeed- Responsivity Model for offender assessment and rehabilitation. *Corrections User Report*. Ottawa, Canada: Public Safety Canada.
- Andrews, D. A., & Dowden, C. (2007). The Risk-Need-Responsivity Model of assessment and human service in prevention and corrections: Crime-prevention jurisprudence. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice, 49*(4): 439-464.
- Center for Effective Public Policy. (2014). *Dosage probation: Rethinking the structure of probation sentences*.
- Cohen, T. H., Cook, D., & Lowenkamp, C. T. (2016). The supervision of low-risk offenders: How the low-risk policy has changed federal supervision practices without compromising community safety. *Federal Probation, 80*(1)3-11.
- Cohen, T. H., Lowenkamp, C. T., & Vanbenschoten, S. W. (2016). Does change in risk matter? Examining whether changes in offender risk characteristics influence recidivism outcomes. *Criminology & Public Policy, 15*(2): 263-296.
- Lovins, L. (2012). An empirical examination of variation in effective correctional program characteristics by gender. Cincinnati, Ohio: Doctoral Dissertation.
- Lowenkamp, C. T. (2004). Correctional program integrity and treatment effectiveness: A multi-site, program-level analysis. Cincinnati, Ohio: Doctoral Dissertation.
- Lowenkamp, C. T., Holsinger, A. M., & Bechtel, K. (2016). Evaluation of the Dosage Probation Project. Hudson, Ohio: Wisconsin DOC, unpublished manuscript.
- Lowenkamp, C. T., Pealer, J., Latessa, E. J., & Smith, P. (2006). Adhering to the risk principle: Does it matter for supervisionbased programs? *Federal Probation, 70*(3): 3-8.
- Lowenkamp, C. T., Johnson, J. L., Trevino, P., & Serin, R. C. (2016). Enhancing community supervision through the application of dynamic risk assessment. *Federal Probation, 80*(2).
- Serin, R. C., Lowenkamp, C. T., Johnson, J. ., & Trevino, P. (2016). Using a multi-level risk assessment to inform case planning and risk management: Implications for officers. *Federal Probation, 80*(2).
- Vance, S. (2011). *An overview of the Post Conviction Risk Assessment*. Administrative Office of the U.S. Courts. <http://www.uscourts.gov/statistics-reports/publications/post-conviction-risk-assessment>